

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

ASSASSINAT A ROUBAIX

LES COTISATIONS DES DEPUTES. — LES ELECTIONS MUNICIPALES. — LA SIGNATURE DES ELUS

Paris, 29 mars. — Le Conseil national du Parti socialiste s'est réuni hier, salle de l'Égalité. La séance du matin a été présidée par M. le docteur Saisset, assisté de MM. Bouget, de Rennes et Dandrieu, de Bordeaux.

Le rapport du trésorier a constaté que les élus s'acquittent de leurs cotisations. On sait que le dernier congrès national a fixé à 200 francs la somme à prélever sur l'indemnité parlementaire des députés, dont 100 francs pour la Caisse centrale du Parti et 100 francs pour chacune des Fédérations. Le rapport a constaté que les députés ont en retard, cela que MM. Ferrera, Paul Brousse et Cadenat, sont en ce moment presque à jour et à leur accord des facilités de paiement pour le restant.

La séance de l'après-midi a été présidée par M. Sembat, député de la Seine. Le séance a été plus considérable que dans la matinée et presque toutes les notabilités du Parti y assistaient. On remarquait, toutefois, l'absence de M. Hervé, en prison, et de M. Jules Guesde, qui est en ce moment en traitement en Algérie.

La consigne est toujours rigoureuse, surtout pour les journalistes, qui ne peuvent pénétrer.

Entre temps, on fait une collecte pour les ouvriers agricoles de la région du Nord et de l'Aisne, et en particulier pour ceux de la commune de Maquigny, dans l'Aisne.

Conseil National du Parti Socialiste

LES ELECTIONS MUNICIPALES

L'ordre du jour a appelé la question de la tactique à suivre pour les élections municipales. Après des discours de MM. Jaurès, Groussier, Paul Constantin, Coude, de Brest, Delaportie, des Deux-Sèvres, on a voté une motion qui rappelle celle votée au congrès de Paris et de Chalons, et qui interdit toute espèce d'alliance avec une fraction quelconque de la classe capitaliste, mais laisse aux élus la liberté de décider de leur attitude au deuxième tour au mieux des intérêts du Parti du prolétariat et de la République, en d'autres termes, qui renouveau les alliances, mais permet les coalitions.

Le conseil a repoussé l'idée du système de la représentation proportionnelle par entente, telle qu'elle a été préconisée par certaines fédérations, entre autres la Fédération des Deux-Sèvres, et a adopté le système de la représentation proportionnelle que lorsqu'elle aura été réglée par un vote au Parlement.

LA SIGNATURE DES ELUS

On discute ensuite sur la question de la signature des élus et du droit pour le Parti de disposer de cette signature.

M. Groussier, député de la Seine, s'est opposé à ce que les fédérations aient le droit de disposer de la signature des élus, et a demandé que le conseil du Parti national soit chargé de la signature des élus.

M. le docteur Millot, député de la Fédération de la Savoie, a déclaré que toute prétention de disposer de la signature des élus était inadmissible.

La discussion continue à ce sujet. Il y a eu deux séances de nuit.

Les délégués de la Seine ont soutenu une motion de leur Fédération tendant à ce que la signature des élus soit à la disposition des fédérations.

M. Landrin, conseiller municipal de Paris, a combattu cette thèse.

La discussion à ce sujet a été très longue et de nombreux orateurs ont pris la parole.

Finalement, le Conseil National a adopté par 88 voix contre 37 et 8 abstentions, une proposition de Delcay, qui met la signature des élus au Parti national, députés, conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement, maires, à la disposition du Parti, mais seulement de ses deux émanations directes, le Congrès et le Comité national, mais interdit aux Fédérations de se l'approprier.

On décide également de faire une enquête sur le cas de M. Flach, qui dirige la publication des « Hommes Nouveaux », et qui a fait dernièrement un portrait assez hautain de Jules Guesde; il paraît que M. Jules Flach appartient au Parti, et les guesdistes demandent une enquête sur son cas.

Finalement, le Congrès a levé la séance à huit heures.

Il n'y aura pas de séance de nuit.

Les autres questions sont renvoyées au prochain Congrès, qui aura lieu dans deux mois; auparavant, pendant que les députés ont la question sur les élections municipales, un délégué avait proposé de revoir la motion Cambier, qui interdit formellement le désistement au second tour en aucune façon pour les candidats socialistes.

Le Conseil national qui n'y avait pas lieu de revenir sur la question, tranchée depuis longtemps.

LE KRACH ROCHETTE

Un coup de théâtre

Une nouvelle instruction est ouverte contre les spéculateurs qui bénéficient du Krach.

Paris, 29 mars. — Un des aspects les plus curieux et l'un des plus imprévus de l'effondrement de la Bourse, c'est la répercussion sur le marché financier au cours de la semaine qui vient de se terminer.

Les fluctuations des valeurs émises par le financier ont été depuis le samedi 21 mars usées à l'avant-hier, et surtout depuis le mardi 23 mars, constituent un événement presque sans précédent dans les annales de la Bourse. Les valeurs, en effet, après être tombées à des chiffres extrêmes le jour de l'effondrement, sont progressivement remontées à des cours élevés et même supérieurs aux cours précédant la panique, dépassant même le taux d'émission, et ainsi que le Maschoff Heila, émis à 100 francs, est actuellement à 120 francs, et d'autres dans le courant de la semaine jusqu'à 150 francs, qui cotait avant-hier 120 francs.

De même, le Buisson Heila, émis à 12 francs, valait 2 francs lundi et 46 francs samedi.

Quant aux autres valeurs, elles n'ont pas subi de dégrèvement, et se sont ralenties sensiblement à l'égard des valeurs précédentes.

A quoi est dû ce phénomène. Il faut tout d'abord l'expliquer évidemment par les possibilités considérables trouvées dans les caisses de M. Rochette ou en dépôt à la Banque de France, disponibles qu'on peut évaluer à environ 20 millions de francs, et qui constituent la meilleure garantie des porteurs de titres.

Mais il n'est pas uniquement la cause de la hausse; il en est d'autres plus obscures, plus mystérieuses et non moins importantes; elles ont résulté en ce qui concerne la spéculation et ont paru si nécessaires à déterminer que le parquet, si nous sommes bien informés, a résolu de jeter sur ces agissements une pleine lumière, et qu'à cet effet M. Barr a été chargé de procéder à une enquête minutieuse.

L'arrestation de M. Rochette fut opérée le samedi 23 mars; cette mesure fut décidée l'avant-veille, samedi, et les magistrats qui la résolurent gardèrent rigoureusement le secret.

La nouvelle parvint cependant à des oreilles indiscrètes; par qui? Comment? C'est, d'après les renseignements que nous avons recueillis, par un des établissements importants, jetant sur le marché des milliers de titres du groupe Rochette. Ces titres furent achetés en partie par la maison Quantin, qui tomba en déconfiture le jour de l'arrestation de Rochette. D'autres maisons de coulisse furent aussi gravement atteintes, à raison des pertes énormes qu'elles subirent, et plusieurs d'entre elles ont été liquidées, et leur situation spéciale.

En dehors des établissements qui ont été représentés attaqués en Bourse, on cite parmi les plus gros vendeurs à découvert, les maisons Galle, Chastrier, Hantz, Hantz et Cie, Ledru, Faillier et Cie, Paris et Cie, Roumagnac et Cie, Wormser et Cie, Grossier et Cie, etc.

On cite même des maisons qui vendaient samedi bien au-dessus des cours, à d'autres maisons, bien entendu, qui la maison Quantin, dont on escomptait la déconfiture et raison de sa situation spéciale dans les affaires Rochette.

Coincidence à tout le moins curieuse, une maison commanditée par M. Pichon, grand, l'autre même de la plainte sur laquelle Rochette fut officiellement arrêté, se distinguait tout particulièrement par les ordres de vente endossés qu'elle donna à M. Pichon et Elcoru.

Pour qui, au nom de qui se sont faites ces opérations? C'est une question qui s'est, à coup sûr, posée le parquet, et que l'enquête nouvelle résoudra sans doute. Si nous sommes bien informés, les ordres de vente ont été faits, et les opérations purement fictives effectuées depuis huit jours.

Sans préjuger du résultat de l'enquête judiciaire, il est permis d'ores et déjà de tirer une importante conclusion des faits exposés: par une semblable campagne de Bourse, les intérêts des véritables actionnaires ont été gravement plus lésés encore que par l'effondrement même de M. Rochette.

On conviendra qu'un pareil spectacle est véritablement regrettable et qu'il importe d'en empêcher le retour.

Lundi, NOTRE BUREAU DE RECHERCHES FINANCIERES sera ouvert de 2 heures et demie à 7 heures du soir.

Conseil d'Arrondissement Valenciennes-Est

VICTOIRE REPUBLICAINE

Voici le résultat du second tour des élections au Conseil d'arrondissement, dans le canton Est de Valenciennes:

Garçons. — Inscrits: 347. — Votants: 301. — Thellier, 190. — Clerquin, 101.

Jeunes. — Inscrits: 154. — Votants: 112. — Thellier, 77. — Clerquin, 35. — Stievenard, 1.

Mes. — Inscrits: 17. — Votants: 12. — Clerquin, 8. — Thellier, 3. — Stievenard, 1.

Onsain. — Inscrits: 1.422. — Votants: 1.004. — Clerquin, 586. — Thellier, 157. — Stievenard, 5. — Nils, 16.

Prisau. — Inscrits: 534. — Votants: 360. — Clerquin, 197. — Thellier, 169.

Stievenard. — Inscrits: 497. — Votants: 496. — Clerquin, 360. — Thellier, 124.

Quatrebornes. — Inscrits: 562. — Votants: 346. — Clerquin, 227. — Thellier, 111. — Stievenard, 10.

Rombis. — Inscrits: 177. — Votants: 142. — Clerquin, 86. — Thellier, 56.

Saulzin. — Inscrits: 301. — Votants: 200. — Clerquin, 129. — Thellier, 61. — Nils, 10.

Sebourg. — Inscrits: 497. — Votants: 324. — Clerquin, 219. — Thellier, 117. — Stievenard, 89.

Valenciennes-Est. — Inscrits: 2305. — Votants: 1.379. — Clerquin, 662. — Thellier, 88.

RECAPITULATION

Inscrits: 6.000. — Votants: 5.335.

MM. CLERQUIN, candidat républicain, 3.161 voix.

THIELLIER, candidat radical, 2.073 voix.

Au premier tour, les suffrages s'étaient ainsi répartis: Clerquin, 1.919 voix; Thellier, 1.912 voix; MM. Clerquin, 2.191 voix; Thellier, 1.912 voix.

Nous applaudissons à ce résultat, la victoire républicaine a été remportée grâce au désintéressement loyal du Parti socialiste.

Le Congrès socialiste DE RAISMES

Le congrès d'arrondissement du Parti socialiste s'est réuni hier, dimanche, à Raismes.

Au bureau se trouvaient les citoyens Canonne, président; Couteaux et Richard, assesseurs.

Les sections d'Anzin, Bruay, Beuvrages, Aubry, Ferrière-Forest, Fresnes, Escouplart, Condé, Marly, Laisné, Marais, St-Amand, Valenciennes, La Sentinelle, étaient directement représentées; les autres sections étaient excusées ou avaient confié leurs mandats aux autres délégués.

Les citoyens Duru et Melin, députés, assistaient au congrès.

Les discussions ont porté sur les questions suivantes:

Le journal « l'Emancipation ». — Le congrès confirme ainsi la nomination du conseil d'administration: les citoyens Mélin et Duru, directeurs politiques; Stievenard, délégué à la rédaction et à l'administration, et chargé de la gérance.

Les élections municipales. — Après plusieurs discussions, le congrès est unanime pour rappeler aux sections de faire autant que possible une liste socialiste au premier tour et, en tout cas, de ne faire de coalition qu'avec des candidats absolument dégagés de toute compromission réactionnaire.

La majorité des sections, à l'appel de leur nom, déclare qu'elles marchent au premier tour avec leurs propres listes.

Le congrès confirme la proposition proportionnelle et également élargie. Les sections sont absolument maîtresses, dans l'intérêt du Parti, de décider au second tour que, d'accord avec les électeurs, on applique, ou qu'on ne l'applique pas.

Confit. — Une commission, composée des citoyens Delannoy, Héland, Stievenard, est nommée pour se rendre auprès d'une section pour apaiser un conflit.

Le congrès. — Sur la proposition de la section de Valenciennes, le règlement du Parti dans l'arrondissement est modifié sur l'article des congrès.

Cour-ci était prévu chaque trimestre. Il est décidé que ces congrès n'auront plus lieu que chaque semestre.

Le prochain congrès se tiendra à PETITTE-FORÊT, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Comité fédéral. — Frais d'un délégué par section aux réunions du Comité fédéral à la charge de la Fédération.

RAPPORT DE LA SECTION DE BRUAY-SUR-ESCAUT

Camarades,

La section de Bruay-sur-Escout a été longtemps empêchée, par sa situation financière, de se faire représenter aux réunions du Comité fédéral. Or, maintenant qu'il lui est permis de supporter les frais d'un ou plusieurs délégués à ces réunions, elle croit devoir ne pas oublier que beaucoup de petites sections sont dans l'impossibilité de le faire et sont de ce fait privées des avantages moraux que procurent ces réunions à celles qui s'y font représenter.

C'est un avantage considérable pour notre Fédération si toutes les sections peuvent se faire représenter aux réunions du Comité fédéral, car, ainsi, le même esprit dominerait toutes les luttes qui se produisent dans notre département, et des fautes involontaires souvent fâcheuses nous seraient épargnées.

C'est dans le but de remédier à cet inconvénient que nous avons fait voter le projet de loi que vous ne pourriez adopter sans que le nombre de délégués qui vous ont donné leur confiance. Ces lois permettraient une grave atteinte à la liberté d'opinion et à tous ses droits, et nous démissionnons de l'éducation de notre choix pour imposer à nos enfants celle de l'Etat.

Peuvent-ils empêcher le Congrès de se tenir, soumis à toutes les charges publiques, nous, citoyens français, persuadés que la liberté doit pas être une vaine parole inscrite sur les murs.

Nous venons vous demander de nous garantir la plus chère et la plus sacrée de toutes, celle que le père de famille a d'être ses enfants, sans que la conscience, dans la pleine jouissance du droit commun. Signé: Francis Godin.

Informations REGIONALES COLLISION DE TRAINS à Etapes

Le train d'Arras à Boulogne est tamponné par un train de ballast. — Sept voyageurs du train tamponné sont mis hors de service. — Dix voyageurs sont contusionnés.

Un accident de chemin de fer qui aurait pu avoir des conséquences terribles s'est produit samedi après-midi en gare d'Etapes. Le train de voyageurs partant d'Arras à 2 h. 20 du matin et devant arriver à Boulogne-Central à 2 h. 40, a été tamponné par un train de ballast dans les circonstances suivantes:

Le train numéroté 1867, qui doit entrer en gare d'Etapes à 2 h. 03, arrivait dans cette ville avec un retard assez considérable, dû à l'influence des voyageurs venant du marché de Montreuil.

Par suite, le chef de gare intérimaire gara sur la voie d'Arras, le train de voyageurs, afin de laisser passer deux express venant de Paris et se dirigeant vers Boulogne.

LE TAMPONNEMENT

Le train était en stationnement depuis une vingtaine de minutes, quand un train de ballast à vide, venant de Beaurainville, entra à son tour en gare. La machine était en arrière, autrement dit elle refoulait ses wagons.

La voie, à l'endroit où passe la ligne d'Arras, forme une courbe. Le mécanicien, par suite, ne put apercevoir le train 1867, qui était garé, et le train T. B. vit le tamponnement avec une extrême violence.

LES BLESSES

Par la violence du choc, le 1867, dont la machine, heureusement, n'avait pas les freins bloqués, fut refoulé sur environ vingt mètres. Des cris d'effroi partirent des compartiments dans lesquels les voyageurs étaient nombreux. Les employés de la gare se précipitèrent à leur secours et pendant que la plupart sautaient sur le quai, d'autres, pris de frayeur ou contusionnés étaient descendus avec l'aide des témoins de l'accident.

Les blessés étaient conduits dans les bureaux de la gare, où M. le docteur Daquet, médecin de la Compagnie à Etapes, accourait leur porter des soins.

Pendant ce temps, le chef de gare intérimaire à Boulogne et M. Musé, inspecteur de la Compagnie, se rendait sur les lieux avec le wagon de secours et rejoignit son collègue, résidant à Etapes.

Le choc avait été terrible. Le tourgon de queue du 1867 était complètement démolé. Les tampons de sept wagons de voyageurs étaient entrés dans des compartiments. Les banquettes étaient cassées et s'étaient réplées les unes sur les autres.

Chose bizarre, le train de voyageurs n'avait pas déraillé et des personnes qui se trouvaient dans les sept voitures égarées, trouvaient dans les sept voitures de queue, pas une n'avait la plus petite égratignure.

Seuls les nombreux paniers d'œufs que les marchandes rapportaient du marché de Montreuil avaient été écrasés et c'est dans une immense omelette, qui s'était répandue sur les quais et sur la voie, que les employés de la gare venaient à l'aide des blessés.

Les machines des deux trains étaient également avariées et leurs réservoirs à eau, crevés dans la collision, déversaient tout le liquide qu'ils contenaient.

Devant l'impossibilité de faire continuer

CHRONIQUE ELECTORALE A Douai

S. M. LE SENATEUR

Samedi soir, à l'issue de la réunion de l'Association des électeurs, à laquelle il assistait, M. le sénateur Hayer, ayant à donner son avis sur la vacance d'un siège d'administrateur des Hospices, nommé par le Préfet, déclara qu'il n'était pas candidat.

LE PREFET NOMMERA M. LUNDI, A L'ADMINISTRATION DES HOSPICES, OÙ LE PREFET SAUTERA, IL FAUT QU'UN SACHE QUE LORSQUE JE VEUX QU'UN CHOSE, ON DOIT OBIÉIR.

M. Godin est étranger républicain qui signe les pétitions en faveur du maintien des écoles congréganistes, et au sujet de quel nous avons engagé, avec le « Progrès du Nord », une conversation que celui-ci a tenté de clore, en nous disant que nous ferions mieux d'employer notre verve contre les cléricaux.

Fortuitement nous avons le droit de nous étonner que le préfet d'un gouvernement cléricain, nommé à l'administration des Hospices, le signataire d'une pétition en faveur du maintien des écoles congréganistes.

Nous devons nous étonner que le Préfet du Nord cette justice, qui l'ignorait sans doute ce détail curieux, puisqu'il ne signa pas une nomination qui était prévue, et que tout le monde considérait comme faite.

Voilà maintenant le Préfet et le sénateur aux prises.

A qui M. Clemenceau donnera-t-il raison?

Explosion dans une mine DEUX TUES

Hanna (Wyoming), 29 mars. — Une explosion de grisou s'est produite dans la mine charbonnière de l'Union Pacific, où deux hommes qui étaient descendus pour essayer d'éteindre les flammes, ont été tués.

LA BANDE POLLET

Cette sensationnelle affaire, contrairement à ce qui a été annoncé par les journaux, n'aura pas lieu les assises de Saint-Omer à la prochaine session.

En raison de l'importance de l'affaire, une session supplémentaire sera tenue dans le courant du mois de mai.

Le 1er mars, il se produisit un grand nombre d'audiences et il est probable qu'il sera fertile en incidents, en suggestives révélations. Nous en rendrons compte en détail.

UN MASQUE ASSASSIN

IL VENAIT POUR CHERCHER LA FILLE ET TENTA DE TUER LES PARENTS

Toulouse, 29 mars. — Aujourd'hui après-midi, vers 5 heures et demie, au moment même où la cavalcade de la fête des étudiants se déroulait à travers les rues de la ville, deux masques apparurent chez les époux Naudy, rue de l'Homme-Armé; ses parents, qui se trouvaient à l'arrière, furent saisis par les deux masques nommés F. Linais, porta plusieurs coups de couteau à la tête de son fils, qui fut grièvement blessé, mais le père se débattant et parvint à s'échapper.

L'assassin a été immédiatement arrêté, mais il ne put être accompagné à pris la poudre d'escampette.

La sanglante manifestation DE NEW-YORK

Il y aurait un complot anarchiste dirigé contre les financiers américains.

New-York, 29 mars. — Hier, après l'explosion de la bombe, la police fut obligée de charger afin d'empêcher des troubles sérieux. La police monta se lança parmi les manifestants, dont plusieurs furent blessés par les chevaux.

Selig Cokel, alias Silverstein, qui jeta la bombe, fut grièvement blessé; on annonce qu'il est à l'hôpital qu'il ne survivra pas à ses blessures.

La police déclare posséder des renseignements établissant l'organisation d'un vaste complot anarchiste contre les puissants financiers américains, et principalement contre M. Morgan.

FEUILLETON DU 30 MARS. — N. 192

Vengeance de Femme

QUATRIÈME PARTIE

— Hélas ! mon pauvre ami, c'est ce que j'ai à vous apprendre de plus douloureux et de plus douloureux...

— Armez-vous de courage, soyez fort devant l'adversité.

— Je me demande, dit tristement le comte de Méricourt, quelle peine plus grande que la disparition de ma fille pourrait m'être donnée.

— C'est justement de la mignonne qu'il faut.

— Madeline Rémy ne vous a rien fait de mal ?

— Non, du moins, je ne me suis pas aperçu.

— Elle n'a point osé, vous voyant si affligé, et je vous avais que moi-même.

— Je vous en conjure, expliquez-vous, je supplie.

— Eh bien, écoutez-moi donc ! Avez bien le sacré d'un jour ou l'autre que vous saisissez la vérité.

— Geneviève, vous la savez, avait un amour de la richesse, de la luxure.

— Ce désir, lors de votre mariage, se trouva réprimé momentanément, mais une femme comme elle ne se trouve absolument satisfaite qu'avec des assurances positives.

— L'assurance la meilleure pour ma cousine était la naissance d'un enfant, qui est héritier de votre fortune dans le cas où vous seriez mort avant elle.

blanche n'a jamais connu que les meilleurs sentiments.

Cette fille de votre cœur, colonel, la presserez-vous moins tendrement sur votre poitrine quand vous la retrouverez, que si elle était l'épouse de l'enfant de votre chair et par conséquent la fille aussi de votre misérable femme ?

— Certes ! et elle sera mon Odette toujours, et sa mère véritable est une brave créature que j'estime.

— M'expliquez maintenant l'amour passionné de Madeline Rémy pour ma fille.

— Je m'explique aussi l'indifférence, l'aversion même parfois de Geneviève pour Odette.

— C'était à tel point, qu'à certains moments je me demandais si Mme de Méricourt n'était pas une paranoïaque.

— Je ne paraisais tellement impossible qu'une mère en arrivât à détester sa fille !

— Je me rends compte pourquoi, aujourd'hui, Geneviève haïssait Odette.

— J'avais bien raison, je le vois, de penser, mon cher colonel, que cette nouvelle se modifierait en rien vos sentiments à l'égard d'Odette.

— Au contraire, madame, je l'aime mieux fille de la douce Madeline Rémy qu'issue de la perdue et criminelle Geneviève.

— C'est ainsi également que le docteur Hautefort a pensé.

— Il n'a plus resté donc plus, maintenant que nous savons bien qui nous sommes, il ne nous reste plus qu'à retrouver l'enfant et la perdre et mourir.

— Je parle du docteur Hautefort.

— La retrouver je m'en charge.

— Et quand je l'aurai remise dans vos bras, quand Philippe recevra de mes mains sa fiancée, que vous dirai-je ?

— Adieu !

— Oui, colonel, car mon œuvre, alors, sera terminée.

si absolument emparé de moi dès la première minute.

— C'est que je n'avais jamais cessé de vous aimer, Martha, c'est que votre souvenir est demeuré en moi... c'est que j'avais vécu tout un jour avec vous de mon cœur, toujours, sans m'en douter moi-même.

— Je vous croyais morte, je vous pleurais et les misères de mon ménage et les méchancetés de ma femme ne faisaient qu'aviver mon regret de vous avoir perdue.

— Puis, je vous retrouvai, et je crus à une faveur céleste, je pensai que cette ressemblance était une consolation que Dieu consentait à me donner.

— A partir de ce jour, combien je vous ai cherché !

— Tout l'amour passé, tous les souvenirs cruels et doux, se sont réveillés triomphants et j'ai retrouvé pour vous adorer à nouveau mon cœur de vingt ans toujours plein de vous.

— En maintenant, si vous y consentez, je passé pourrait s'effacer.

— N'avez-vous point été fiancée jadis, Martha ?

— Martha ou Sola, jeune fille ou princesse fabuleuse, n'êtes-vous point pour moi celle dont le regard bleu réjouissait mes jours, autours, celle dont les cheveux de soie blonde, en froissant mon visage, me transportaient à travers leurs fils légers, le paradis ?

— Mes yeux se sont brisés à trop pleurer, mon ami, et mes cheveux sont tout blancs.

— J'ai eu la coquette jusqu'à ce jour de les laisser, pour me rajourner, pour paraître belle encore, mais c'est fini, je vais les laisser repousser maintenant, pareils à des cheveux d'âne.

— Je ne suis plus qu'une vieille femme, on ne me la que trop montrée. Je ne puis qu'être méchante, et je n'ai pas d'enfant. Non, non,

je ne veux plus demeurer ici, j'y serais trop malheureuse, trop cruellement blessée chaque jour.

— Vous ne savez pas, vous.

— Confiez-moi vos douleurs, si vraiment, comme vous m'avez affirmé tout à l'heure, vous êtes encore mon amie.

— Sois appuya sur sa belle main la tête de son visage, d'un blanc uniforme; elle fit sur Albert ses yeux, et montèrent de nouvelles larmes, et lentement prononça :

— Tout ce qui touche à Geneviève m'est si fatal, Albert.

— Par elle, il sera dit que j'aurai connu les plus douloureux.

— Vous voulez que je vous apprenne ?

— Soit !

— Et puis, cela soulagera mon cœur peut-être, mon cœur lourd de ce secret que je garde en moi, depuis de longs temps car j'ai honte qu'on me devine.

— Confiez-vous à moi, Martha.

— Il me sera peut-être possible de consolider cette peine-là.

— En doute ?

— Le temps, seul peut adoucir mon chagrin.

— Quand je vous ai connu, Albert, j'ai éprouvé un sentiment qui me paraissait profond, durable, que je prenais pour de l'amour.

— C'était trop jeune, je ne savais pas, j'ignorais la vie. Néanmoins, si nous nous étions mariés, j'ai la certitude que j'aurais été une honnête femme, que jamais vous n'auriez eu à vous plaindre de moi.

— Mais il n'est pas d'adultère, et j'ai bien vu que je ne vous aimais pas d'amour, mais que j'ai pu vivre, et vivre tranquille avec vous.

— J'avais le cœur libre quand je rencontrais Ivan Ostrowski.

(A suivre.)

(A suivre.)